



Assemblée Générale du 13 juin 2019

Note de synthèse

Lors de la séance, les points suivants seront abordés :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
3. Présentation et approbation des comptes 2018 ;
4. Point sur le Plan Stratégique;
5. Décharge aux administrateurs ;
6. Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes;
7. Démission d'office des administrateurs;
8. Règles de rémunération;
9. Renouvellement du Conseil d'Administration.

La séance sera précédée à 18h00 d'une présentation de nouveautés proposées par iMio :

- Wallonie connect – notre solution de fédération d'identité ;
- Version du téléservices (PWA) pour appareils mobiles ;
- Interopérabilité : mise à disposition des liens entre iA.Délib, iA.Docs, iA.PST et iA.Urban.

La séance en tant que telle de l'Assemblée Générale débutera à 18h30 et les présences seront alors clôturées. Le Pré-PV de l'Assemblée Générale est en annexe.

Nous vous invitons à télécharger toutes les annexes ainsi que le modèle de délibération sur notre site internet à l'adresse <http://www.imio.be/documents>.

1 Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation et des articles 95 et 96 du Code des Sociétés, le Conseil d'Administration a établi son rapport de gestion.

Il est parcouru en séance.

Vote :	Pas de vote demandé. L'assemblée générale en prend acte.
Annexes fournies	<ul style="list-style-type: none">• Rapport au Conseil d'Administration 2018• Rapport d'activités 2018

2 Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation et des articles 91 à 107 du Code des Sociétés, le rapport de notre collège des réviseurs est présenté.

Celui-ci établit qu'il n'y a aucune réserve sur les comptes 2018 présentés à l'Assemblée Générale.

Vote :	Pas de vote demandé. L'assemblée générale en prend acte.
Annexes fournies	<ul style="list-style-type: none">• Rapport des réviseurs aux comptes

3 Présentation et approbation des comptes 2018.

	2017	2018	Variation
Chiffre d'affaire	2 318 239 €	3 080 827 €	33%
Rémunérations et charges sociales	(1 936 306 €)	(2 188 344 €)	13%
Sous-traitance & hébergement	(751 997 €)	(1 187 476 €)	58%
Marge S/ activité	(370 064 €)	(294 993 €)	-20%
Frais généraux	(327 300 €)	(372 517 €)	14%
EBITDA	(697 363 €)	(667 510 €)	-4%
Amortissements	(135 122 €)	(159 410 €)	
Jetons de présence	(18 279 €)	(22 797 €)	
Divers - Taxes	(976 €)	78 €	
EBIT	(851 741 €)	(849 639 €)	0%
Produits & Frais financiers	(1 769 €)	(2 034 €)	
Subsides accordés	855 885 €	863 742 €	
Consommation subsides	58 284 €	58 284 €	
Autres produits exceptionnels	15 000 €	0 €	
Provision pour risques et charges	35 247 €	0 €	
Impôts sur le résultat	(89 761 €)	(45 525 €)	
Résultat final	21 144 €	24 828 €	17%

Le taux de couverture sur fond propre est de 79,2 %. Notre objectif était d'atteindre les 80% à l'horizon 2020.

3.1 Chiffre d'affaire.

Le chiffre d'affaire pour 2018 s'établit à 3 080 827 € en progression de 33% par rapport à 2017. Cette croissance est à mettre en relation avec l'excellente dynamique commerciale actuelle et l'adhésion massive des Pouvoirs locaux à notre démarche de mutualisation.

3.2 Rémunérations et charges sociales.

L'augmentation de la charge salariale est de 13% par rapport à 2017. Cette augmentation s'explique par l'accroissement de notre équipe de 5 ETP pour nous permettre de faire face au volume en constante croissance de notre activité mais également par la valorisation des congés 2018 reportés (charge complémentaire de 44.000 €).

Ce poste reprend l'ensemble des charges en personnel et notamment :

- Les rémunérations ;
- Véhicules et frais de déplacement ;
- Frais en personnel ;
- Les assurances ;
- ...

3.3 Sous-traitance & hébergement.

Ce poste reprend les frais d'hébergement ainsi que tous les frais d'achat et de prestations relatifs à nos solutions.



2019 a été marqué par un investissement massif en R&D sur nos solutions et l'acquisition de modules complémentaires sur la solution ATAL.

Le volume de sous-traitance a augmenté de plus de 58% par rapport à 2017 pour atteindre près de 1,20 millions d'euros en 2018.

3.4 Marge S/ activité.

La marge sur activité s'est améliorée de 20% par rapport à 2017.

3.5 Frais généraux

Ce poste reprend l'ensemble de nos frais de fonctionnement.

Nos frais généraux ont légèrement augmenté par rapport à 2017 suite à des travaux de sécurisation et d'entretien effectués sur notre bâtiment acquis en 2017,

3.6 EBITDA

L'EDITDA s'est améliorée de 4% par rapport à 2017.

3.7 Amortissements.

L'augmentation de la charge d'amortissement provient de l'acquisition de notre bâtiment.

3.8 Jetons de présence.

Ce poste reprend la rémunération de l'ensemble de nos administrateurs. Au global la charge des jetons de présence est inchangée par rapport à 2017. Les variations sont négligeables.

3.9 EBIT

L'EBIT est stable par rapport à 2017.

3.10 Produits & Frais financiers.

Il s'agit des intérêts pour couvrir nos besoins en liquidité.

3.11 Subsidés accordés.

Bien que cela ne se traduise pas dans les chiffres compte tenu d'un subside sur projet de 115.000 € reçu dans le cadre du projet ESB, notre subside diminue conformément à notre business plan.

3.12 Consommation subsidés.

Il s'agit de la consommation des subsidés en investissement R&D des années précédentes.

3.13 Résultat final

Le résultat final s'est amélioré de 17% par rapport à 2017. Il s'établit à 24 828 €.










Vote :	Il sera exposé la liste des conseils communaux, provinciaux et des conseils de l'action sociale ayant délibéré. Pour ces membres, l'absence de délibération est considérée comme une abstention. Les représentants des membres autres que les communes, provinces et CPAS seront invités à voter.
--------	---

Annexes fournies	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport au Conseil d'Administration 2018 • Rapport des réviseurs aux comptes • Rapport de rémunération 2018 • Rapport d'activités 2018 • Bilan au format BNB
------------------	--

La présentation des comptes sera faite en présence de notre collègue de réviseur.

4 Point sur le Plan Stratégique

Un état des lieux est dressé sur les objectifs fixés dans le plan stratégique.

Objectifs		Statut
Axe 1 - Poursuivre et amplifier nos services aux communes tout en maîtrisant la croissance :		
Objectif 1.1	Augmenter le nombre de membres et le nombre d'utilisateurs pour nos produits. Accroître notre portefeuille de solutions.	
Objectif 1.2	Innover pour adapter nos produits aux tendances de demain.	
Objectif 1.3	Permettre aux Pouvoirs locaux de disposer de solutions métiers à prix modérés.	
Objectif 1.4	Analyser les gains indirects et les apports des outils d'iMio en collaboration avec la région et l'UVCW.	Non réalisé
Axe 2 - Mettre en place un cadre d'interopérabilité à destination des Pouvoirs locaux pour le compte de la région et améliorer les collaborations avec la RW et les partenaires privés :		
Objectif 2.1	Développer le cadre d'interopérabilité reconnu par la région	Première réalisation. A intensifier pour le futur.
Objectif 2.2	Mettre en place d'outils s'inscrivant dans des projets « villes numériques ».	
Axe 3 - Optimiser notre fonctionnement pour être plus efficace (Axe Interne) :		
Objectif 3.1	Faire évoluer notre organisation.	
Objectif 3.2	Formalisation des méthodes et des processus internes. Optimiser la démarche projet.	
Objectif 3.3	Améliorer la communication interne.	
Axe 4 – Développer notre rôle d'acteur public Wallon de la mutualisation informatique :		
Objectif 4.1	Se positionner comme l'interlocuteur public TIC des Pouvoirs locaux afin d'assurer la défense de leurs intérêts dans les projets TIC régionaux et les accompagner lors des évolutions de la législation.	
Objectif 4.2	Amplifier et accompagner les démarches de mutualisation.	



Objectif 4.3	Améliorer la communication externe pour mieux faire comprendre la finalité d'iMio et sa valeur ajoutée pour les Pouvoirs locaux.	
Objectif 4.4	Accentuer la coopération avec les structures régionales et autres acteurs publics.	A améliorer
Objectif 4.5	Favoriser l'indépendance des Pouvoirs locaux par rapport aux prestataires IT et développer notre écosystème de PME.	
Axe 5 - Maitriser les coûts et tendre vers l'autonomie financière :		
Objectif 5.1	Respecter les engagements financiers pris (Business Plan 2016-2018).	
Objectif 5.2	Chiffre d'affaire de 2.000.000 € pour fin 2018.	
Objectif 5.3	Revaloriser certains produits pour respecter « le juste prix ».	
Objectif 5.4	80% de self-support à l'horizon 2020.	

Vote :	Pas de vote demandé. L'assemblée générale en prend acte.
Annexes fournies	Néant

5 Décharge aux administrateurs

Il sera demandé aux associés de décharger nos administrateurs suivant la présentation faite des comptes, du rapport de gestion et du rapport d'activité.

Vote :	Il sera exposé la liste des conseils communaux, provinciaux et des conseils de l'action sociale ayant délibéré. Pour ces membres, l'absence de délibération est considérée comme une abstention. Les représentants des membres autres que les communes, provinces et CPAS seront invités à voter.
Annexes fournies	Néant

6 Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes

Il sera demandé aux associés de décharger les membres du collège de contrôleurs aux comptes suivant la présentation des comptes 2018 et du rapport des réviseurs.

Vote :	Il sera exposé la liste des conseils communaux, provinciaux et des conseils de l'action sociale ayant délibéré. Pour ces membres, l'absence de délibération est considérée comme une abstention. Les représentants des membres autres que les communes, provinces et CPAS seront invités à voter.
Annexes fournies	Néant



7 Démission d'office des administrateurs

Suite aux élections communales et au renouvellement du Conseil d'Administration, il sera acté la démission d'office de l'ensemble des administrateurs d'iMio.

Vote :	Néant
Annexes fournies	Néant

8 Règles de rémunération

Aucune modification n'a été apportée par rapport aux règles actuellement en vigueur.

Il sera demandé aux associés d'approuver les règles de rémunération suivantes

Règles de rémunération des administrateurs :

Il est prévu :

- un montant de 125 euros par jeton de présence indexé (montant rattaché à l'indice pivot 138,01 du 1er janvier 1990) dans les organes de gestion de l'intercommunale. Si plusieurs réunions sont organisées le même jour, il n'y a qu'un seul jeton de présence payé à l'administrateur présent ;
- un remboursement des frais kilométriques réellement exposés pourront être remboursés, selon l'arrêté du Gouvernement wallon à intervenir ;
- pas de rémunération prévue pour les Comités de Rémunération ;
- pas de rémunération fixe, ni avantages en nature complémentaires payés aux administrateurs.

Règles de rémunération du Président :

Il est prévu

- une rémunération annuelle brute de 11 426,94 € ;
- pas de jeton de présence, ni autres avantages en nature complémentaires payés au président ;
- un remboursement des frais kilométriques réellement exposés pourront être remboursés, selon l'arrêté du Gouvernement wallon à intervenir ;
- pas de rémunération prévue pour les Comités de Rémunération.

Règles de rémunération du Vice-Président :

Il est prévu

- une rémunération annuelle brute de 5 713,47 € (50% du montant prévu pour le président) ;
- pas de jeton de présence, ni autres avantages en nature complémentaires payés au vice-président ;
- un remboursement des frais kilométriques réellement exposés pourront être remboursés, selon l'arrêté du Gouvernement wallon à intervenir ;
- pas de rémunération prévue pour les Comités de Rémunération.

Remarque :

- *La rémunération du président et du vice-président telle que prévue est calculée pour la participation à l'ensemble des réunions des organes de gestion auxquelles ils sont tenus de participer dans leur entièreté. Lorsqu'un défaut de participation a été constaté, le montant de la rémunération est réduit à due concurrence.*
- *On entend par organes de gestion donnant droit à une rémunération : le conseil d'administration, le comité d'audit et le bureau exécutif.*
- *L'article L5311-1 fixe le nombre maximal de réunions pour chaque organe de gestion et pour le comité d'audit :*
 - Le nombre de réunion donnant lieu à l'octroi d'un jeton de présence ne peut dépasser:*
 - 12 par an pour un conseil d'administration
 - 12 par an pour un organe restreint de gestion qui gère un secteur d'activité
 - 18 par an pour un bureau exécutif
 - Le nombre de réunions du comité d'audit donnant lieu à l'octroi d'un jeton de présence ne peut dépasser 3 par an.*
- Le montant maximal annuel brut des jetons de présence perçus par un administrateur ne peut être supérieur à 4999,28 euros.

Règles de rémunération pour les observateurs :

Il est prévu

- un remboursement des frais kilométriques réellement exposés pourront être remboursés, selon l'arrêté du Gouvernement wallon à intervenir ;
- pas de jeton de présence, pas de rémunération fixe, ni avantages en nature complémentaires payés aux observateurs.

Vote :	Il sera exposé la liste des conseils communaux, provinciaux et des conseils de l'action sociale ayant délibéré. Les représentants des communes, provinces et CPAS dont le conseil n'a pas délibéré et les représentants des autres membres associés seront invités à voter.
Annexes fournies	Néant.

9 Renouvellement du Conseil d'Administration

Il sera demandé de voter sur la proposition de composition du nouveau Conseil d'Administration suivante :

Pour les associés communaux (17 administrateurs) :

Pour le PS :

1. Marc Barvais (AC Mons)
2. Fernand Gingoux (AC Ans)
3. Dominique Lugowski (AC Awans)
4. Jean-Marc Toussaint (La Bruyère)



5. Emmanuelle Lelong (AC La Louvière)
6. Paul-Olivier Delannois (AC Tournai)

Pour le MR:

1. Philippe Dubois (AC Clavier)
2. Rudy Delhaise (AC Eghezée)
3. Siassa-Bula Merveille (AC La Louvière)
4. Philippe Cuvelier (AC Les Bons Villers)
5. Jean-Marc Wauthier (AC Braine L'Alleud)

Pour le CDH:

1. Benoît Dispa (AC Gembloux)
2. Denis Gorez (AC Gerpinnes)
3. Damien Wathelet (AC Clavier)
4. Pierre-Philippe Balon (AC Arlon)

Pour ECOLO :

1. Rachelle Vafidis (AC La Bruyère)
2. Bernard Löwenthal (AC Genappe)

Pour les provinces (1 administrateur):

Pas de candidature recevable

Pour les CPAS (1 administrateur):

Pas de candidature reçue

Pour les autres catégories de membres (1 administrateur):

1. Bénédicte Poll (Intercommunale IDEA)

Experts invités :

1. Michèle Boverie (UVCW)
2. Bruno de Viron (APW)

Vote :	Il sera exposé la liste des conseils communaux, provinciaux et des conseils de l'action sociale ayant délibéré. Les représentants des communes, provinces et CPAS dont le conseil n'a pas délibéré et les représentants des autres membres associés seront invités à voter. Il sera proposé de faire un scrutin unique pour l'ensemble des candidats.
Annexes fournies	Néant